



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi neuf septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Prey s'est réuni en mairie sous la présidence de monsieur José Bridard, Maire.

Mesdames : BISSON Gaëlle, DUCHÊNE Gwendoline, FERTEY Corine, HUET-VERRIER Brigitte, PAPIN Nathalie, NGUYEN-DINH Audrey, NEVEU Joëlle

Messieurs : BOSSON Geoffroy, BRIDARD José, KERBART Olivier, MULLER Emmanuel, MARAIS Thierry, VITIS Romain

Absents excusés : Madame BOSSON Marjory, qui a donné son pouvoir à BOSSON Geoffroy, ANTONENKO Serge qui a donné son pouvoir à BRIDARD José

Début de la séance : 19h01

Une minute de silence est réalisée en l'hommage à Monsieur FAIVRE Hubert, élu pour le mandat 2014-2020.

A la demande de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des deux secrétaires de la séance du conseil municipal de ce jour.

Sont proposés comme secrétaires pour la séance de ce jour :

- Monsieur KERBART Olivier
- Monsieur VITIS Romain

Vote :

Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris les pouvoirs

Secrétaires de séance : Monsieur KERBART Olivier et Monsieur VITIS Romain

Après appel nominal, 13 membres du conseil municipal sont présents et 2 membres absents sont représentés. Le quorum, fixé à 8 membres présents, est atteint. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 05/06/2026

Monsieur le Maire demande s'il est nécessaire de procéder à la lecture du compte rendu, considérant que l'ensemble des conseillers municipaux a pu en prendre connaissance lors des différents échanges.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris les pouvoirs

2. Plan climatisation de l'école et de la cantine.

À la suite de l'épisode de canicule subi sur l'ensemble du territoire à la fin de l'année scolaire 2025-2026, plusieurs collectivités se sont interrogées sur les conditions d'accueil des enfants pendant les périodes de forte chaleur.

Face à cette situation, la commune a décidé d'étudier les solutions possibles. Monsieur MARAIS est chargé de suivre ce dossier.

Dans un premier temps, la préfecture a présenté, en partenariat avec EDF, un programme de subvention accessible jusqu'au 30 septembre 2026. Cette aide concerne uniquement l'achat de matériels mobiles, dans la limite de 400 € par climatiseur.

Il est précisé que le recours à cette subvention ne pourrait pas être cumulé, pour les mêmes équipements, avec les aides habituellement sollicitées auprès du Fonds vert, de la DETR ou du fonds de concours d'Évreux Portes de Normandie.

Monsieur MARAIS indique avoir reçu un représentant du SIEGE. Celui-ci avait déjà réalisé un diagnostic de l'école en 2021. Cette nouvelle rencontre a permis de rappeler les travaux restant à réaliser et d'examiner plusieurs solutions :

- limiter l'exposition au soleil dans le couloir des petits, la cantine et la salle de motricité, par la pose de volets, de stores ou d'autres équipements occultants ;
- étudier la climatisation de la cantine et de la salle de travail, qui pourraient également accueillir les personnes fragiles de la commune pendant les épisodes de forte chaleur ;
- installer des voiles d'ombrage, des toiles ou des pergolas dans la cour ;
- installer des brasseurs d'air dans les différentes pièces ;
- définir un protocole d'ouverture des fenêtres destiné aux premières personnes intervenant dans l'école, afin de faire entrer l'air frais aux heures les plus adaptées.

Madame Gaëlle BISSON propose d'étudier simultanément l'aide EDF, pour répondre aux besoins immédiats, et les autres dispositifs de financement, afin de préparer une rénovation plus complète. Cette solution combinant des mesures à court terme et des travaux à plus long terme n'est pas retenue.

Monsieur KERBART propose de poursuivre les actions engagées à la suite de l'audit de 2021. Il rappelle que plusieurs préconisations restent à mettre en œuvre, notamment l'isolation des combles et la réparation du système de ventilation. Ces travaux pourraient compléter les équipements présentés au cours de la séance.

Le conseil municipal décide de constituer un groupe de travail chargé d'évaluer les priorités, en concertation avec le SIEGE.

Il décide de ne pas solliciter l'aide EDF destinée à l'achat de climatiseurs mobiles. Le groupe de travail devra établir un programme de travaux par phases et rechercher les financements mobilisables auprès du Fonds vert, de la DETR et d'Évreux Portes de Normandie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (15 voix sur 15) y compris les pouvoirs

3. Tarifs salle des associations

Le tableau des tarifs de location de la salle des associations est présenté et examiné par l'ensemble du conseil municipal.

Les tarifs proposés sont exposés par Mme FERTEY. Ils entreront en vigueur le 1er janvier 2027. Le tableau correspondant est annexé au présent procès-verbal.

Le conseil municipal approuve ces tarifs par 15 voix pour, dont 2 par pouvoir.

Le conseil devra désormais travailler sur le règlement intérieur de la salle ainsi que sur le contrat de location.

Monsieur le Maire indique également avoir pris contact avec Évreux Portes de Normandie afin d'obtenir deux bulles à verre supplémentaires.

La première serait installée à proximité de la salle des associations. La seconde serait placée sur le parking de l'ancienne gare, après concertation avec les riverains.

4. Rénovation du terrain d'honneur du stade municipal.

-

Les travaux de rénovation du terrain d'honneur ont commencé. Ce projet, engagé par le FC Prey et la commune en 2024, vise à agrandir le terrain, à renouveler les équipements sportifs et à améliorer durablement la qualité de la pelouse.

Avancement des travaux

Le lot n°1 concerne principalement les travaux de terrassement et la suppression de la butte située au fond du stade.

Avant l'intervention de l'entreprise, les deux agents communaux ont réalisé le débroussaillage et dégagé les ronces présentes le long du grillage. Une partie de la terre végétale a été évacuée. Le reste a été stocké sur le site de la briqueterie. Ce lot est désormais terminé.

Le lot n° 2 porte sur les équipements sportifs installés autour du terrain d'honneur, notamment la main courante et les pare-ballons. Un avenant d'environ 4 800 € HT a été ajouté afin de remplacer le pare-ballons situé face au terrain d'entraînement, le long de la route, pour renforcer la sécurité.

Le lot n° 3 concerne la régénération de la pelouse.

Évolution financière du projet

La délibération du 17 février 2025 évaluait le projet à 131 376 € HT. Elle limitait la participation communale à 15 %, soit 19 706 € HT.

La délibération du 9 janvier 2026 a précisé le périmètre du projet et fixé un montant prévisionnel de 108 759 € HT. La participation communale était alors estimée à 16 313 € HT.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2026 indiquait que le dossier était prêt, notamment pour le lancement de la consultation des entreprises. Il laissait à la nouvelle équipe municipale la décision de poursuivre la procédure.

Monsieur ANTONENKO a fait parvenir au conseil municipal le résultat des négociations menées avec les entreprises. Après intégration de l'avenant d'environ 4 800 € HT, le montant total du projet s'établit à 92 494,08 € HT.

La DETR et deux aides provenant des instances du football seraient accordées. La commune reste dans l'attente de la décision concernant le fonds de concours d'Évreux Portes de Normandie.

Le reste à charge annoncé pour la commune s'élèverait à 14 935 € HT. Une aide associative complémentaire de 1 500 € est également évoquée.

Calendrier prévisionnel

Monsieur le Maire indique que les travaux de régénération de la pelouse devraient être réalisés en octobre. La reprise des activités sportives est envisagée en mars.

La commune se réserve le droit d'autoriser ou de reporter cette reprise en fonction de l'état du terrain.

Questions sur les financements

Madame HUET-VERRIER demande si les subventions ont déjà été versées. Monsieur le Maire répond qu'elles sont accordées, mais qu'elles n'ont pas encore été versées.

Madame BISSON demande pourquoi le montant de la DETR est passé de 43 454 € à 30 523,05 €. Il lui est répondu que cette baisse résulte de l'application du taux de 33 % au montant final du projet.

Observations sur la procédure

Monsieur KERBART conteste la procédure suivie. Il rappelle qu'il siège à la commission d'appel d'offres et à la commission des finances. Selon lui, le projet, l'analyse des offres, le choix des entreprises et le plan de financement complet n'ont été présentés dans aucune de ces deux commissions.

Il demande que soient annexés au présent procès-verbal les documents suivants :

- le procès-verbal de la commission d'appel d'offres ;
- le rapport d'analyse des offres ;
- la décision d'attribution ou tout autre document retraçant le choix des entreprises ;
- le plan de financement actualisé.

Monsieur KERBART rappelle également la décision inscrite dans le précédent procès-verbal :

« Le conseil municipal décide de confier à la commission d'appel d'offres la préparation du dossier de consultation des entreprises, comprenant notamment l'élaboration du règlement de consultation. »

Selon lui, cette décision autorisait la préparation de la consultation, mais ne constituait pas une validation du choix des entreprises ni de la passation des commandes.

Monsieur KERBART interroge le président de la commission finances. Celui-ci indique avoir été informé de l'ensemble du dossier.

Coût futur de la pelouse

Monsieur KERBART demande si le coût de la mise en service et de l'entretien de la nouvelle pelouse a été évalué afin de garantir un résultat satisfaisant.

Monsieur le Maire répond que ces éléments ne sont pas encore disponibles.
Il indique que les documents demandés seront annexés au procès-verbal.

Monsieur le Maire précise que la priorité de la commune était de faire avancer rapidement le projet.
Monsieur KERBART maintient sa position et rappelle que cette démarche n'a, selon lui, été examinée ni par la commission des finances ni par la commission d'appel d'offres.

5. Bilan du forum des associations

Mme DUCHÊNE présente une synthèse sommaire du forum des associations et des artisans.

Le forum a réuni 18 exposants :

7 associations de Prey

2 associations extérieures
9 artisans et commerçants de Prey

Seuls 9 exposants sur 18 ont répondu au questionnaire. Les résultats doivent donc être interprétés avec prudence.

Le bilan est positif :

100 % jugent l'organisation et l'accueil satisfaisants ou très satisfaisants
100 % sont satisfaits de leur emplacement et des conditions d'installation
100 % apprécient la communication menée autour de l'événement
77,8 % estiment que le forum a répondu totalement ou en grande partie à leurs attentes
100 % souhaitent participer ou envisagent de participer à une prochaine édition

Le principal point faible concerne la fréquentation. Elle est jugée moyenne par 77,8 % des répondants et bonne par 22,2 %. Malgré cette affluence limitée, 77,8 % déclarent avoir créé quelques nouveaux contacts.

Les exposants ont apprécié l'accueil, la réunion préparatoire, la convivialité et les moyens de communication mis en œuvre.

Plusieurs améliorations sont proposées pour une prochaine édition :

- rapprocher les stands de l'espace de restauration
- mieux organiser la répartition entre les associations et les artisans
- placer les démonstrations au centre des stands
- utiliser davantage l'esplanade de jeux
- éviter, si possible, les dates auxquelles d'autres forums sont organisés à proximité

Cette première édition constitue une base encourageante. La priorité sera d'augmenter la fréquentation et de rendre le parcours des visiteurs plus fluide.

L'ensemble du conseil municipal tient à féliciter Madame DUCHÊNE pour la qualité du travail accompli.

6. Visite du vice-président en charge de la voirie à l'EPN

Monsieur le Maire annonce la visite du vice-président d'Évreux Portes de Normandie chargé de la voirie, prévue le 13 novembre 2026.

En amont de cette visite, les conseillers sont invités à réunir leurs propositions relatives à la voirie afin de lui soumettre.

Concernant les projets déjà engagés, notamment l'achèvement des travaux rue de Villeneuve et la poursuite du phasage rue de Bérou, Monsieur MARAIS précise que ces points ne seront pas abordés. Il indique également que ces dossiers n'ont pas, à ce jour, avancé au sein de la commission d'Évreux Portes de Normandie.

7. Perspective pour la place Cardin et la « plaine des loisirs ».

Monsieur le Maire annonce qu'un groupe de travail de 12 personnes est constitué pour réunir les différentes propositions pour l'aménagement de la place Cardin et la « plaine des loisirs » qui entoure l'école. Une réunion aura également lieu entre octobre ou novembre (date non définie).
Le conseil évoque la végétalisation de l'espace et l'aménagement de mobilier rendant difficile l'accès aux véhicules de type caravane.

Madame NGUYEN-DINH Audrey demande si le groupe de travail est ouvert aux adolescents qui utilisent souvent le mobilier présent dans la plaine des loisirs. Monsieur le Maire approuve cette demande et confirme qu'il sera ouvert aux adolescents.

Concernant l'installation de deux nouvelles tables à sceller, leur emplacement reste à définir sur la place Cardin ou dans le secteur du City Stade.

Un devis a été signé et un acompte a été versé pour l'aménagement de la place Cardin. Le permis d'aménager reste à être déposé.

Le groupe de travail devra décider de poursuivre ou d'annuler ce projet. Plusieurs personnes ont déjà travaillé sur ce dossier et en connaissent parfaitement les principaux éléments.

Le groupe de travail se réunira rapidement. L'ensemble de ses membres sera convié.

8. Signalisation routière à l'entrée du village

Monsieur le Maire nous informe qu'un habitant demande s'il est possible d'ajouter un panneau « **sauf desserte locale** » à l'entrée de Prey concernant l'interdiction des poids lourds.

Cela permettrait l'entrée des poids lourds dans le village pour des livraisons.

La municipalité doit se renseigner pour savoir si la mairie a le droit d'installer ce panneau et, dans le cas contraire, déterminer quelle autorité est compétente.

Résultat de cette demande : 1 voix contre, 14 voix pour y compris les pouvoirs.

Madame NEVEU Joëlle a demandé le remplacement des panneaux devenus illisibles dans le village.
Monsieur le Maire se renseignera auprès de l'EPN. (Evreux Portes de Normandie)

9. Parcelle XA n°10 derrière le cimetière

Monsieur KERBART rappelle que, lors de la précédente mandature, le conseil municipal avait voté à l'unanimité la fin de la location d'environ 2 500 m² de terres agricoles situé à l'arrière du cimetière, loué environ 40 € par an.

Un échange de terrains d'une superficie équivalente devait être proposé afin d'obtenir une parcelle plus proche du chemin et de l'entrée du cimetière. L'objectif était d'y créer un parking, d'améliorer l'accès au cimetière et de faciliter le stationnement.

Nous devons décider si la mairie garde le terrain ou si nous le relouons pour une durée de 3 ans.

Madame HUET-VERRIER Brigitte nous informe qu'il est possible de faire un bail précaire de 1 an pour des terres agricoles. Madame DUCHENE ajoute que nous avons beaucoup de projets en cours (stade municipal, place Cardin etc.) et que la création d'un parking ajoute un autre projet.

Vote pour la proposition d'un bail précaire de 1 an : 2 voix contre, 2 abstentions y compris un pouvoir, 11 voix pour y compris un pouvoir.

10. PAI

Actuellement la règle sur les repas est la suivante : Les enfants qui ont un PAI doivent apporter un panier repas lorsqu'ils vont au carré des loisirs et à la cantine.

La municipalité observe une recrudescence des demandes de repas spécifiques sans certificat médical ce qui place le personnel de la cantine dans une situation difficile.

Le conseil municipal décide de maintenir la règle mise en place sur les PAI.

11. Questions diverses

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal les différentes nominations.

CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

	Conseiller municipal	Délégué administration	Délégué du tribunal judiciaire
Titulaires	Nathalie PAPIN	Patricia MARAIS	Sylvaine FONTES
Suppléant(e)	Gwendoline DUCHÊNE	Nathalie MARIADASS	Maxime FORVARIN

Commission communale des impôts directs (CCID)

Titulaires:

- Thierry MARAIS
- Corine FERTEY
- Geoffroy BOSSON
- Gwendoline DUCHÊNE
- Romain VITIS
- Audrey NGUYEN

Suppléant(e)s

- Joëlle NEVEU
- Maxime FORVARIN
- Gaëlle BISSON
- Emmanuel MULLER
- Nathalie PAPIN
- Olivier KERBART

Madame FERTEY Corine informe le conseil d'un cas d'urbanisme.

Clôture installée au mois d'août qui n'est pas conforme au PLUI-HD. Préparation d'un courrier de la commission urbanisme, mentionnant le retrait de la clôture et la prise d'un rendez-vous avec la commission.

Un courrier sera également adressé au propriétaire concernant le mur situé au 60 de la rue Charles-de-Gaulle.

Madame NEVEU nous demande s'il est envisagé d'abaisser l'âge requis pour le repas des anciens de 65 ans à 60 ans. Ce changement doit être évalué par la commission des finances. Néanmoins, une majorité de l'assemblée était pour le maintien à 65 ans. Aucun vote n'a été organisé et aucune décision n'a été prise.

Monsieur KERBART interroge Monsieur le Maire sur la pertinence de remettre en service le tracteur communal, compte tenu de sa consommation excessive de carburant. Celui-ci a été réparé puis utilisé par les agents communaux pour transporter de la terre dans le cadre des travaux du stade municipal.

Une question est posée sur la raison de la visite de la députée RN de la circonscription. Il s'agissait d'une simple prise de contact

Autre demande ; savoir s'il est possible d'avoir accès aux plannings des agents communaux.

Monsieur le Maire précise que les agents travaillent sous son autorité et celle des adjoints. Une part importante de leur temps a récemment été consacrée au rangement de l'atelier municipal et à l'évacuation possible des anciens stands qui y sont entreposés.

Questions du public :

Quelle est la position de la commune concernant l'augmentation des vols d'avions à basse altitude, y compris la nuit, constatée depuis quelque temps ?

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique a été mise à la disposition des habitants. Aucune nuisance n'a été signalée lors de cette enquête. Seul l'élargissement du périmètre de vol a été évoqué.

Monsieur le Maire accepte néanmoins d'adresser un courrier aux autorités compétentes si plusieurs habitants se plaignent de ces vols à basse altitude. Cette question avait déjà été soulevée lors d'un précédent conseil municipal.

Une personne souhaite intégrer le groupe de travail consacré à l'aménagement de la place Cardin. Elle indique rencontrer régulièrement des difficultés pour poursuivre son activité. Elle doit pouvoir accéder à son domicile et en sortir sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sans restriction. Qu'une activité soit organisée ou non sur la place, ce sujet mérite une concertation avec l'ensemble des personnes de la place.

La séance est levée à 21h20